

## Le Référent Mobilité

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour *la liberté de choisir son avenir professionnel*, les centres de formation d'apprentis doivent encourager la mobilité grâce à la mise en place de "*personnel dédié*".

A ce titre, le Référent Mobilité du C2M est Paul CHIRAC :  
p.chirac@campusmetiersmarzy.com

Le Campus n'étant qu'aux prémices de sa réflexion, le Référent Handicap exerce à ce jour, une veille sur les retours d'expériences / échanges nationaux et Internationaux avec comme projet d'organiser des échanges professionnels à l'International.